

# POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Le présent document est établi conformément aux articles Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail

Ce document a pour objet de :

- Permettre de rendre nos formations accessibles à tous
- Se préparer à l'accueil de participants en situation de handicap
- Répertorier des acteurs et partenaires pour trouver les meilleures solutions

## **1. Objet de la politique d'accessibilité**

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement [...] », les organismes de formation sont tenus de :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

En lien avec les valeurs de La Perle RH Formation en tant qu'organisme de formation engagé, cette politique garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en bénéficiant d'une prise en compte spécifique des besoins de chaque situation, de l'écoute attentive de la demande et de l'orientation vers une solution adaptée.

## **2. Communication de la présente politique**

La Perle RH Formation garantit aux personnes en situation de handicap un accueil et une écoute des besoins et des demandes sans discrimination.

La Perle RH Formation diffuse cette politique auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans les formations professionnelles gérées en la rendant accessible notamment sur son site internet.

## **3. Référents handicap**

La Perle RH Formation a mis en place des référents handicap.

Hélène LEMAHIEU  
[psh@laperlerh.com](mailto:psh@laperlerh.com) - 09.53.61.73.78

La référente handicap est au sein La Perle RH Formation et pour l'ensemble des intervenants internes ou externes des formations professionnelles, la personne ressource

sur la thématique Handicap pour établir notamment l'analyse de besoin spécifique pour une PSH.

Elle est la référente notamment pour l'ensemble des points mentionnés aux articles suivants. Elle n'intervient pas forcément directement sur l'action mais pilote l'ensemble de ces actions d'information, de suivi et d'accompagnement et reste le point de contact privilégié dès qu'une situation nécessite une analyse spécifique.

#### **4. Veille « handicap » et professionnalisation**

- La Perle RH Formation entretient le savoir-faire et les connaissances de ses référents handicaps par de la veille active sur le sujet des formations professionnelles, et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Une capitalisation des aménagements mis en œuvre permet un partage d'expérience et une amélioration continue de nos pratiques.
- Enfin, La Perle RH met à disposition des formateurs des fiches techniques informatives et pédagogiques par type de handicap pour aider à la meilleure prise en charge lors des face à face pédagogiques. De plus, l'utilisation d'outils dit de compensation peuvent être mobilisés pour certains handicaps (matériels ergonomiques, logiciels transpositeurs...).

#### **5. Analyse de besoin des personnes en situation de handicap**

La Perle RH Formation garantit aux personnes en situation de handicap candidatant à ses formations, un accueil et une écoute des besoins et des demandes sans discrimination. Dès la candidature du bénéficiaire, l'éventuelle situation de handicap du futur bénéficiaire est abordée, afin que l'équipe administrative et l'équipe pédagogique en charge de l'analyse de la candidature puisse :

- Recueillir et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- Adapter les modalités d'accueil et envisager les adaptations nécessaires
- Mobiliser et soutenir la mobilisation des partenaires et de l'entreprise
- D'informer, de suivre et d'accompagner les bénéficiaires durant l'action de formation
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clientes ou à défaut une structure spécialisée permettant ainsi de conseiller et /ou orienter la personne en situation de handicap (AGEFIPH, MDPH, RHF, ...)
- Orienter la personne en situation de handicap auprès des acteurs utiles, selon les besoins
- Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes ou un acteur spécialisé dans le domaine du handicap au montage de dossiers administratifs utiles
- Évaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité
- Accompagner à la mise en place / déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap et des éventuelles solutions de compensation, en lien avec les organismes partenaires lorsque leur faisabilité n'est pas réalisable en interne
- Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- Par ailleurs, même si la personne n'est pas en situation de handicap au moment de la candidature, une sensibilisation et un suivi des bénéficiaires est réalisée pour les inciter

à faire part le plus tôt possible de leur besoins spécifiques (notamment Dys, ou maladie) de leur situation nécessitant une réanalyse de l'adaptation des modalités pédagogiques initialement prévues. Ceci afin de prévenir les ruptures de parcours en lien avec une nouvelle situation de handicap.

## **6. Suivi des bénéficiaires en situation de handicap**

- Durant toute la formation du bénéficiaire, une attention toute particulière est apportée au suivi des bénéficiaires en situation de handicap :
- Assurer un suivi individualisé et une surveillance particulière pour éviter les ruptures de parcours
- Vérifier la bonne mise en place des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques prévues et des éventuelles solutions de compensation, en lien avec les organismes partenaires s'ils ont été mobilisés pour aider.

Echanger des conseils individualisés, en fonction de la situation, sur :

- L'organisation de l'espace de travail (agencement, hauteur des tables, mobilier conseillé, lumière)
- La prise en main et l'usage de la plateforme de formation (pour les formations à distance), ainsi que la manière de prendre en compte les différents types d'activité demandés
- L'organisation du temps de travail consacré à la formation
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du bénéficiaire lui-même, du référent handicap des entreprises clientes (si contrat porté par l'employeur), ou tout autre acteur mobilisé.
- Mettre en place des outils facilitateurs permettant l'intégration au sein de la formation. Par exemple : Support écrit fourni au format numérique ebook afin de pouvoir être grossi pour les malvoyants
- Pour les formations en présentiel : Gestion du déroulé de la formation flexible intégrant des pauses de fréquence et durée adaptables, et des exercices optionnels ; Locaux accessibles Personne à Mobilité Réduite avec stationnement gratuit, mobilier (tables et chaises) de hauteur adaptable, ajout d'un éclairage renforcé sur demande ; Veiller à la meilleure inclusion du bénéficiaire dans son groupe, sa session, son cursus

## **7. Amélioration continue de la gestion des situations de handicap**

A l'issue de chaque parcours de formation d'une personne en situation de handicap, une attention particulière est portée sur son évaluation d'acquis en fin de formation et les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid à la fin de la formation. Par ailleurs, l'équipe capitalise sur les actions menées, leur bonne ou moins bonne efficacité, les contacts noués et les améliorations à envisager pour les futurs bénéficiaires en situation de handicap.

**Liste des acteurs, partenaires :**

<p><b>AGEFIPH</b></p> <p>L'AGEFIPH a pour mission de <b>favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées</b> dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.</p> <p>L'AGEFIPH gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et propose des conseils, des aides et des partenariats aux acteurs publics et privés.</p>	<p><a href="https://www.agefiph.fr/occitanie">https://www.agefiph.fr/occitanie</a></p> <p>0800 11 10 09</p>
<p><b>FIPHFP</b></p> <p><i>Pour les employeurs du secteur public.</i></p>	<p><a href="https://www.fiphfp.fr">https:// www.fiphfp.fr</a></p>
<p><b>MDPH</b></p> <p>La maison départementale des personnes handicapés est le guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes en situation de handicap et leur famille</p>	<p><a href="https://mda.herault.fr">https://mda.herault.fr</a></p> <p>04.67.67.69.30</p>
<p><b>CAP EMPLOI</b></p> <p><i>Les Cap Emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Présents dans chaque département, ils apportent un service de proximité aux entreprises et aux personnes handicapées. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.</i></p>	<p><a href="https://www.capemploi-34.com">https://www.capemploi-34.com</a></p> <p>04.99.13.34.25</p>
<p><b>RHF</b></p> <p>En région Occitanie La <b>Ressource Handicap Formation</b> est un service régional piloté avec les partenaires en charge des politiques régionales de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses partenaires sont la Région, la Dreets, le FIPHFP, la direction régionale de Pôle emploi et l'association régionale des missions locales.</p>	<p><a href="https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/la-ressource-handicap-formation">https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/la-ressource-handicap-formation</a></p> <p><a href="mailto:compensationrhf-occitanie@agefiph.asso.fr">compensationrhf-occitanie@agefiph.asso.fr</a></p>

<p><b>CARIF OREF</b></p> <p><b>Structures partenariales portées par l'État et la Région</b>, les Carif-Oref ont un positionnement privilégié à l'échelle d'une région, à la croisée des politiques État, Région et partenaires sociaux et au service des professionnels de l'accueil, l'information, l'orientation, de l'emploi, de la formation et des publics sur les territoires.</p>	<p><a href="https://www.cariforefoccitanie.fr/">https://www.cariforefoccitanie.fr/</a></p> <p>06.62.24.05.99</p>
<p><b>FFDYS</b></p> <p>La Fédération française des Dys regroupe les associations qui œuvrent pour soutenir les personnes porteuses de troubles DYS. C'est un interlocuteur institutionnel des pouvoirs publics.</p>	<p><a href="https://www.ffdys.com">https://www.ffdys.com</a></p> <p><a href="mailto:contact@ffdys.fr">contact@ffdys.fr</a>  <a href="mailto:aad-france@dysphasie.org">aad-france@dysphasie.org</a></p> <p>01.42.06.56.92</p>